



## PEL menacé de clôture par la Banque Postale

Par **Zhibou**, le **19/10/2020** à **10:05**

Bonjour,

Pouvez-vous me dire si un PEL dans une Banque A peut-être clôturé d'office par cette banque A, alors qu'il est alimenté régulièrement par un compte courant d'une banque B qui ne propose pas ce type de produit financier (pel) ; et sous prétexte qu'il n'y a pas de versement alors que c'est faux ?

Je suis allé voir mon conseiller financier à la poste et il n'a jamais entendu parler de ce genre de pratique, il ne comprend pas pourquoi le centre financier a envoyé ce courrier de menace non justifiée puisque le compte est alimenté régulièrement et que c'est lui-même qui ouvert le compte PEL.

Dans l'attente d'une réponse, Cordialement.

Par **Visiteur**, le **20/10/2020** à **20:50**

Bonjour

Il a déjà été répondu à ce type de question. Sauf cas particulier que j'ignorerais, le contrat prévoit que vous devez verser sur votre PEL un montant minimum de 540 € au cours d'une année.

Je vous invite à répondre au courrier en demandant quel texte de référence contraint à alimenter par un compte dépôt ouvert dans le même établissement.

Vous pouvez par exemple évoquer la clôture de vos relations en cas d'insistance.

Par **P.M.**, le **20/10/2020** à **21:13**

Bonjour,

Il semble que ce soit le règlement de certaines banques qui refusent l'alimentation du PEL par un virement externe et donc qui obligent à maintenir un compte courant dans leur établissement...

Par ailleurs le transfert d'un PEL est souvent payant...